

MEDIAN TECHNOLOGIES

**Rapport du commissaire aux comptes sur l'autorisation
d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

(Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2017 - résolution n° 29)

Rapport du commissaire aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

(Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2017 - résolution n° 29)

Aux Actionnaires
MEDIAN TECHNOLOGIES
Les 2 Arcs
1800 Route des Crêtes
06560 Valbonne

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires mentionnés aux articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra excéder 10 % du capital social à la date de leur attribution par le Conseil d'Administration.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.


Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Nice, le 31 mai 2017

Le Commissaire aux Comptes
PricewaterhouseCoopers PME Commissariat aux comptes



Xavier Salmon-Lefranc

*PricewaterhouseCoopers PME Commissariat aux Comptes, L'Arénas, Immeuble Nice Plaza,
455 Promenade des Anglais, BP 93130, 06203 Nice cedex 03
Téléphone: +33 (0)4 93 37 20 20, Fax: +33 (0)4 93 37 20 00, www.pwc.fr*